

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 44 (1899)
Heft: 8

Artikel: L'obusier de campagne et la réorganisation de l'artillerie
Autor: Repond, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337634>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'OBUSIER DE CAMPAGNE

ET LA

RÉORGANISATION DE L'ARTILLERIE

La question du renouvellement du matériel de l'artillerie de campagne s'est doublée en Suisse, depuis quelques mois, de la question de savoir si, à l'exemple d'autres pays, cette même artillerie ne devait pas compter une proportion plus ou moins forte d'obusiers, c'est-à-dire de canons courts, tirant avec une faible vitesse initiale des projectiles qui décrivent une parabole à courbe très accentuée. L'obusier doit nous donner non seulement le tir courbe qu'il ne faut pas demander au canon, mais, grâce à son calibre plus fort, il est destiné à déployer une plus grande puissance destructive que le canon, surtout contre les buts morts.

On se flattait d'avoir aboli à jamais, dans l'artillerie de campagne, le dualisme des calibres, et le voici qui reparaît et s'impose, au grand scandale de ceux qui aiment à s'endormir sur les idées reçues. A vrai dire, la Russie protestait depuis Plewna contre l'étroitesse du système qui refuse à l'artillerie de campagne toute autre arme que le canon à trajectoire tendue. Elle se souvenait de s'être trouvée singulièrement désarmée devant des fortifications improvisées que, seul, le tir courbe aurait promptement réduites. Aussi avait-elle adopté un obusier de 15 cm., dit de campagne, dont la construction marque le premier pas dans la voie où l'on marche aujourd'hui d'une allure autrement décidée.

Le 15 cm. russe, comme le 12 cm. suisse, était beaucoup trop lourd, et ce défaut affecte encore dans une certaine mesure le canon court français de 12 cm., adopté en 1896, qui ne pèse pas moins de 1475 kg. (dont 785 kg. pour l'affût). Mais les progrès récents de la métallurgie ont définitivement affranchi l'obusier de cette lourdeur, qui lui interdisait de rivaliser de mobilité avec le canon de campagne. Le 12 cm.

de la maison Krupp est aussi léger que notre canon actuel de 8,4 et l'obusier de 10,5 cm., dont la loi allemande du 25 mars 1899 a décidé l'adoption, sera certainement beaucoup plus léger.

La commission d'artillerie a fait au Département militaire fédéral la proposition d'étudier et d'essayer le nouvel obusier de campagne, dont différents modèles seront demandés aux principaux constructeurs étrangers, et l'autorité fédérale a fait bon accueil à cette proposition. L'obusier va donc entrer dans la période d'essais où l'a précédé le canon à tir rapide, et il est à désirer que l'introduction de ces deux types soit simultanée et fasse l'objet d'une décision unique.

Quelle sera la proportion des batteries de canons et de celles d'obusiers ? Ces dernières doivent-elles simplement remplacer un nombre correspondant de batteries de canons, ou bien se superposeront-elles aux 56 batteries de campagne actuelles ? Où prendra-t-on le personnel des nouvelles formations, et quel sera le fractionnement de la future artillerie ? Ce sont là autant de questions qui acquièrent un intérêt d'actualité et qu'on examinera plus loin ; elles se résument, au reste, en une seule : *La réorganisation de l'artillerie*, question ancienne, mais qui prend subitement tout le développement dont elle est susceptible, question si importante pour toute l'armée que l'infanterie la discutera avec autant d'intérêt que s'il s'agissait de sa propre constitution.

I

« Les batteries d'obusiers sont nécessaires pour tirer contre des troupes abritées et détruire les couverts de l'ennemi. » C'est par cette considération que le général von Gossler, ministre de la guerre, a motivé devant le Reichstag la création de 69 batteries d'obusiers, formant à peu près le huitième de l'artillerie de campagne de l'armée allemande.

Tirer contre les troupes abritées ! Voilà qui n'est pas difficile à comprendre pour le milicien suisse, habitué à manœuvrer dans un terrain semé d'angles morts. Combien de nos combats de grandes manœuvres auraient-ils pris une tournure bien différente s'il avait été possible de rendre intenables certains plis de terrain que ne pouvait balayer le tir rasant du canon. Ainsi, le 12 septembre 1893, la III^e division, marchant de

Delémont sur Bâle par la vallée de la Birse, a pu déboucher du défilé au sud de Laufon sans essuyer le feu de l'artillerie ennemie, établie sur le Pfaffenberg, près de Breitenbach. Bien plus, cette division a pu prendre ses dispositions d'attaque à l'abri de la colline du Rebacker, à 1500 m. de la position du Pfaffenberg. Or, deux batteries d'obusiers auraient suffi à fermer, par leur feu, le défilé étroit et profondément encaissé qui conduit à Laufon. Mise dans l'impossibilité de déboucher, la III^e division aurait dû se résigner à la retraite au lieu de marcher au succès.

L'abri qui dérobe une troupe ennemie à notre tir peut se trouver à proximité de nos lignes. Ce sera, par exemple, une forêt s'étendant devant notre front et qui nous masque l'ennemi. Le tir courbe n'est pas davantage arrêté par un tel écran, à la seule condition de disposer d'un recul en rapport avec la hauteur de l'obstacle et l'éloignement du but. A cet égard, l'obusier est beaucoup plus indépendant du terrain que le canon : il tire par-dessus des masses couvrantes dont le voisinage condamnerait le canon à l'inaction. Cette aptitude au tir dérobé permettra d'utiliser l'obusier dans les terrains les plus coupés et les plus couverts, dès que ceux-ci se prêtent à l'installation du service d'observation indispensable au tir indirect. En particulier, l'obusier abrité pourra rester en position à l'approche de l'infanterie ennemie. Tranquillement installé dans une dépression de terrain qui le dérobe à la vue et au feu de l'ennemi, il pourra soutenir le combat jusqu'à la dernière minute, au lieu de fausser compagnie à l'infanterie au moment décisif. Ses services seront surtout inappréciables dans l'avant-dernière phase du combat défensif, car c'est lui qui battra les angles morts dans lesquels l'infanterie ennemie a coutume de préparer son assaut. C'est lui aussi qui tiendra sous son feu les débouchés des défilés où l'ennemi est engagé.

L'obusier est la pièce de tir indirect, il n'exige pas des positions dominantes et peut parfaitement entrer en activité dans un bas-fond, sous la protection d'une colline boisée. Plus facilement que le canon et avec moins de danger, il tirera par-dessus les lignes de l'infanterie amie, car sa moindre vitesse initiale diminue le risque d'un éclatement prématûr du projectile et la hauteur de sa parabole lui vaut un angle de chute très fort. Tandis que notre canon n'atteint l'angle de

chute de 30° qu'à la distance de 4200 m., l'obusier français l'obtient déjà à 2200 m.

Manifestement, l'obusier comble une lacune de l'artillerie de campagne, qui est surtout sensible dans notre pays à relief accidenté. L'artillerie possédait déjà dans le shrapnel un projectile indépendant du terrain, dorénavant elle étendra cette indépendance au tir même des batteries d'obusiers, celles-ci étant en état de tirer parti des terrains les plus ingrats.

Tirant une charge de poudre relativement faible, l'obusier peut augmenter son calibre jusqu'à 12 cm. sans perdre l'avantage de la solidité et de la légèreté, ce qui le destine spécialement à la destruction des buts morts. Il est donc appelé à lancer contre les localités mises en état de défense et contre les retranchements passagers de l'ennemi des obus brisants d'une puissance efficace. Ces obus seront vraisemblablement chargés d'un explosif capable d'un grand effet de mine, et ici encore, la faible vitesse de l'obusier se montre avantageuse en excluant plus ou moins complètement le risque d'éclatement de l'obus au départ du coup.

II

L'obusier n'acquiert toute sa valeur qu'entre les mains d'une troupe rompue au tir indirect. Cette exigence n'est pas pour faire reculer les officiers de « l'arme savante », mais on ne saurait se dissimuler qu'il n'est point aisé d'y satisfaire. La discussion sur les meilleurs procédés de tir indirect ne fait guère que commencer, et quelques années se passeront probablement avant qu'on soit définitivement fixé sur le mérite des divers instruments de précision inventés et proposés pour permettre un tir juste contre un but invisible.

L'artillerie de forteresse a porté à la perfection le tir indirect. Elle n'en connaît d'ailleurs pas d'autre. Mais, chez elle, la principale difficulté de ce genre de feux a été vaincue à l'avance par l'étude minutieuse du terrain où elle doit combattre. Dès que l'ennemi apparaît sur un point quelconque de la zone d'action du fort, il est signalé à celui-ci par un poste d'observation qui indique avec précision le point occupé par cette cible et l'espace approximatif qu'elle occupe. Relié par téléphone au bureau de tir du fort, l'observateur est l'œil du commandant du fort. A la lueur de sa lampe, ce dernier peut

suivre sur la carte l'apparition et le déplacement de l'ennemi, et les tables placées à sa portée lui indiquent en quelques secondes sous quels angles il doit faire tirer pour arroser de balles de shrapnels la case du plan où se montre la troupe ennemie. Commandées également par téléphone, les pièces du fort seront pointées en un minimum de temps, et le résultat de leur feu sera communiqué instantanément par le poste d'observation. C'est le tir indirect confortable, qui a les pieds sur les chenets.

En campagne, l'observation des buts à désigner aux batteries d'obusiers se fera aisément à l'abri des lignes d'infanterie, mais la communication de l'observateur avec les batteries ne pourra être établie qu'exceptionnellement par le téléphone, et il faudra avoir recours le plus souvent à la transmission des rapports par signaux, plus lente et moins sûre que le fil. En second lieu, la batterie ne connaîtra la direction et la distance du but, au moins dans les cas difficiles, qu'au moyen d'une opération trigonométrique plus ou moins compliquée, supposant l'existence d'un point d'observation d'où l'on voit à la fois le but et les pièces destinées à le battre. Des instruments ingénieux¹ permettent, il est vrai, d'abréger et de simplifier les calculs, sans qu'une telle méthode puisse cependant approcher de la rapidité du tir direct. Aussi est-il légitime d'en conclure que, règle générale, le tir indirect trouvera son emploi le plus sûr contre les buts stables, tels que l'artillerie en position, les localités occupées, les lignes d'infanterie immobilisées.

Le pointage à l'aide d'une carte à grande échelle donnera des résultats plus prompts que la méthode trigonométrique, mais il suppose que soit le but, soit la batterie, se trouvent sur des points bien déterminés de la carte au 1 : 25 000. Pratiqué quelquefois par notre artillerie de position, le pointage à la carte a donné une précision suffisante.

Restent les cas faciles et susceptibles d'une rapide solution au moyen du point de mire auxiliaire ou du jalonnement en avant ou en arrière de la pièce. Ce genre de tir indirect a déjà été employé avec succès par l'artillerie allemande dans la campagne de 1870²; accessible dans beaucoup de terrains au canon à trajectoire tendue, il l'est à plus forte raison à l'obusier, et on dispute² sur le point de savoir si la guerre de

¹ Cf. *Mittheilungen über Artillerie*. — Vienne. 1896 p. 321. 1899, 4^e fascicule.

² Voir Layriz, *Die Feldartillerie im Zukunfts-kampf*. — Berlin 1897.

l'avenir n'obligera pas les batteries de canons à recourir fréquemment à ce tir dérobé. Le seul fait de l'existence de cette controverse montre que l'entrée en scène de l'obusier n'est point inopportune.

La complication du tir indirect lui créera des adversaires indignés parmi les partisans de la guerre simplifiée, mais il suffit que les difficultés inhérentes à cette complication aient été surmontées par une seule armée — et elles le seront — pour que toutes les autres soient contraintes à s'élever au même niveau. Le machinisme nous envahit, et les tentatives les plus récentes d'y suppléer par l'intrépidité s'appellent Santiago et Omdurman.

III

Supposons la Suisse envahie par une armée dont l'artillerie tiendrait sous son feu les combes et les défilés où nous aimons à masser nos réserves et à dissimuler nos colonnes. De plus, cette même artillerie resterait invisible à la nôtre. Les effets de son feu révéleraient seuls son existence. Evidemment, notre situation deviendrait promptement intenable, car elle équivaudrait à celle d'une troupe aventurée dans une plaine nue sous le feu dominant d'un ennemi bien abrité.

Sans doute, tant que des essais prolongés n'auront pas déterminé exactement ce qu'il est permis d'attendre du nouvel obusier, il sera prématuré de lui assigner dans le combat son rôle définitif. En particulier, nous ignorons encore dans quelle mesure sa précision restera inférieure à celle du canon. Toutefois, comme nous la savons supérieure à celle de nos vieux obusiers de 12 cm., cette indication positive nous autorise à une première série de déductions non dépourvues de valeur. Connaissant en outre la mobilité du nouvel obusier, nous sommes autorisés à affirmer que cette nouvelle pièce est de nature à procurer à l'armée qui la posséderait un avantage énorme sur celle qui en serait privée.

Cela est vrai, surtout pour la Suisse, au double point de vue de la rareté des positions d'artillerie et de la nécessité de fouiller par le feu les plis d'un terrain très accidenté. Ces particularités de notre sol nous engagent même à nous faire une spécialité du tir courbe et à en pousser la pratique jusqu'à la virtuosité.

A première vue, il semble bien que l'importance nouvelle

acquise par l'artillerie sera gagnée au détriment de l'infanterie. Celle-ci se trouvera partout à découvert et partout exposée au feu des pièces à tir courbe. Elle perdra la satisfaction d'interdire à l'artillerie ennemie toute participation aux combats engagés dans ces terrains, si nombreux en Suisse, où le canon ne peut sortir des bois, des bas-fonds ou des marais sans tomber dans la zone efficace du feu d'infanterie. Cependant une infanterie mobile et formée en lignes minces se soustraira sans trop de peine au tir indirect, et c'est surtout l'infanterie condamnée à l'immobilité de la défensive qui souffrira du feu des batteries d'obusiers. Si cela peut contribuer à nous dégoûter de la défensive systématique, l'obusier nous aura rendu un fier service.

Le plus mauvais tour que l'obusier puisse jouer à l'offensive consistera vraisemblablement à lui fermer les défilés inévitables et à tenir ainsi à distance une partie des forces de l'assaillant, pendant que les autres s'avanceront imprudemment. L'offensive devra apprendre à compter avec de tels contre-temps. Jusqu'ici nos manœuvres ne l'y avaient pas préparée, mais dans les rassemblements de troupes du siècle prochain on verra sans doute des juges de camp interdire, au nom d'une batterie invisible, le passage d'une gorge ou d'un ravin. Comme dans la guerre de forteresse, on préludera à l'action principale en se battant pour des positions avancées et pour des emplacements de postes d'observation, et les dispositions définitives seront prises de part et d'autre au vu des rapports des ballons captifs et non plus à la simple inspection de la carte. Les manœuvres en deviendront plus longues, plus compliquées et plus incompréhensibles au public.

Une collaboration plus intime de l'artillerie et de l'infanterie compensera pour cette dernière le désavantage de la suppression des angles morts. L'artillerie soutiendra mieux l'arme principale dès qu'elle n'y mettra plus la condition d'une position dominante, située aux distances qui lui conviennent. Dès que nos lignes de tirailleurs se seront heurtées à l'ennemi et l'auront contraint à dessiner son front, les batteries d'obusiers pourront entrer en action, et nos tirailleurs ne se plaindront pas d'entendre au-dessus de leurs têtes le bruissement de ses shrapnels. Travaillant dans les mêmes terrains, l'infanterie et l'artillerie à tir courbe se comprendront mieux et se prêteront un concours réciproque plus fructueux. Souvent

le tirailleur sera le chien de chasse de l'artilleur, combinaison utile pour les deux.

IV

S'il avait été possible de réunir dans la même bouche à feu les qualités du canon et de l'obusier, l'organisation de l'artillerie s'en trouverait extrêmement simplifiée. Les anciennes pièces lisses se prêtaient, il est vrai, au tir courbe, moyennant une charge plus faible, mais cette aptitude n'est réalisable que dans une bouche à feu dont on doit dire qu'elle est un mauvais canon et un médiocre obusier. Aujourd'hui, tous les constructeurs ont accepté le dualisme de l'artillerie de campagne. Nous avons donc à déterminer la proportion des deux catégories de batteries qui constitueront notre future artillerie.

La solution juste consistera-t-elle dans une simple imitation de l'Allemagne, ce qui nous amènerait à ajouter huit batteries d'obusiers à nos cinquante-six batteries de canons ? Poussant jusqu'au bout notre fidélité à copier l'armée allemande, irons-nous jusqu'à distribuer aux divisions l'artillerie de corps ? Une telle méthode aura ses partisans, car, en fait d'organisation, nous sommes trop disposés en Suisse à nous rabattre sur l'exemple de l'étranger. C'est pourquoi il importe de proclamer ici expressément que l'organisation de notre milice doit s'inspirer exclusivement des exigences des combats qu'elle sera dans le cas de livrer.

Partant de ce point de vue, nous avons à rechercher combien de batteries de canons ou d'obusiers pourront être utilisées, dans la généralité de nos terrains, sur le front de combat de notre corps d'armée, lequel mesurera normalement quatre kilomètres. Ce qui paraît certain, c'est que, dans les cas les plus favorables, nous arriverons avec beaucoup de peine à mettre en ligne les quatorze batteries dont dispose un corps d'armée. N'occuperaient-elles pas un front d'un kilomètre au minimum ? Les expériences de nos grandes manœuvres ne montrent-elles pas que nous avons actuellement trop d'artillerie ?

La proportion de quatre canons par mille hommes est trop forte pour une armée qui ne se battra jamais en dehors de Suisse, et, dès lors, il n'y aurait aucun inconvénient à rem-

placer huit de nos 56 batteries de canons par des batteries d'obusiers. Du même coup, nous aurions atteint approximativement la proportion de pièces à tir courbe observée dans l'armée allemande, proportion qui, pour les motifs déjà exposés, resterait cependant inférieure à nos besoins. Rien n'empêcherait d'élever cette proportion par la création de quatre, de huit ou même de seize autres batteries d'obusiers, si nos essais démontraient que le cinquième, le quart ou le tiers de notre artillerie de campagne doit se composer d'obusiers. La série des éventualités à étudier serait donc la suivante :

	Batteries de canons.	Batteries d'obusiers.	Total
1 ^o	56	8	64
2 ^o	48	8	56
3 ^o	48	12	60
4 ^o	48	16	64
5 ^o	48	24	72

La répartition des batteries entre la division et le corps d'armée pourrait être opérée, dans ces différentes éventualités, comme suit :

	Artillerie divisionnaire.		Artillerie de corps.	
	BATTERIES.		Canons.	Obusiers.
1 ^o	4	1	6	0
2 ^o	4	0	4	2
3 ^o	4	0	4	3
4 ^o	4	2	4	0
5 ^o	4	2	4	2

Toutes ces solutions, sauf la première et la troisième, auraient l'avantage de permettre la formation de groupes uniformes à deux batteries. L'état actuel des choses, où le groupe de l'artillerie de corps est plus fort que celui de l'artillerie divisionnaire, est défectueux, tant au point de vue tactique qu'à celui des trop fréquentes mutations qui en sont la conséquence.

Le groupe à deux batteries semble préférable à l'autre pour notre pays, parce qu'il trouve plus facilement place sur les positions à front restreint dont nous devons nous contenter. Ce groupe est aussi celui qui convient le mieux à l'avant-garde d'une de nos divisions.

On n'examinera point ici la question de la suppression de l'artillerie de corps. Les raisons que Schlichting a données pour son maintien paraissent assez décisives pour nous, à moins que nous ne nous décidions une bonne fois à abolir nos corps d'armée et à réduire le nombre de nos divisions. Telle qu'elle est actuellement constituée, notre division ne comporte pas une dotation d'artillerie dépassant six batteries ; elle en serait alourdie.

V

Dans quatre des cinq éventualités proposées plus haut, l'introduction de l'obusier de campagne entraînera une augmentation du nombre des batteries, laquelle ne doit point s'effectuer au préjudice du recrutement de l'infanterie. Celle-ci a déjà dû faire les frais du développement de l'artillerie de montagne et de l'artillerie de position, et n'y est point encore résignée. L'artillerie n'a d'ailleurs qu'à se réformer pour trouver dans ses ressources actuelles tout le personnel nécessaire à ses nouvelles formations.

Qu'elle commence par supprimer ses batteries de montagne, dont l'inutilité est proclamée à l'envi par les artilleurs et par l'infanterie, qui est censée bénéficier du concours de ces pièces impuissantes. Il y a une criante disproportion entre la médiocrité avérée des services de l'artillerie de montagne et le nombre d'hommes et de bêtes de somme qu'elle emploie. Au surplus, la multiplication des routes alpestres et la mobilité plus grande de la future artillerie à tir rapide permettront d'amener du canon dans beaucoup de hautes vallées qui lui étaient fermées autrefois. Toute spécialité non pleinement justifiée étant nuisible à une petite armée, ayons le courage de reconnaître que nous avons fait fausse route en doublant le nombre de nos batteries de montagne au lieu de les supprimer complètement.

L'artillerie de position est la seconde spécialité inutile et coûteuse dont il faut débarrasser notre armée. Tant que nous ne possédions pas de forteresses, il était naturel d'entretenir une troupe destinée à la défense de fortifications improvisées. Mais nous avons fortifié le Gothard et St-Maurice et créé des troupes de forteresse. Sur ces points stratégiques si importants, nous avons déployé toutes les ressources de la fortifica-

tion permanente, dans l'idée fort juste que l'artillerie de position aurait été incapable de les défendre efficacement. En outre, depuis la création de ces forts, les progrès de l'artillerie et des explosifs ont achevé de déconsidérer les fortifications improvisées. Plewna serait aujourd'hui émiettée en vingt-quatre heures. On se demande pourquoi nous conservons une artillerie de position ?

Sur dix compagnies de position d'élite, trois ont été attribuées au Gothard et à St-Maurice : qu'on les y laisse et qu'on leur donne nos bons canons de 12 cm., mais que les autres soient dissoutes et restituent à l'infanterie la superbe graine de sous-officiers qu'elles lui ont soustraite.

L'abolition de l'artillerie de position délivrera l'infanterie du cauchemar de la position défensive préparée. Jusqu'à l'année dernière on a vu des compagnies de position prendre part à nos *manœuvres* d'automne ! Des troupes auxquelles le règlement du colonel Feiss prêche l'offensive à outrance ont traîné après elles des canons incapables de rouler en dehors des routes. En temps de paix, cela prête à rire, mais en cas de guerre les gros canons de la position seraient surtout dangereux pour nous. Puisqu'ils sont là, on voudrait les utiliser, et dès qu'une façon de camp retranché aurait été établi quelque part, quelle funeste attraction ne risquerait-il pas d'exercer sur notre armée d'opération ?

En supprimant l'artillerie de position, on lui épargne du reste une indispensable réorganisation, car la multiplicité des tâches qui lui sont dévolues ne lui permet pas de vouer à chacune d'elles le temps nécessaire. Elle a trois espèces de pièces à servir et doit manier des appareils compliqués d'observation et d'éclairage. Ses hommes doivent être artilleurs, fantassins et soldats du génie. Ils forment, il est vrai, une troupe choisie, mais l'exceptionnelle qualité de ce corps accroît les regrets qu'on éprouve à le voir voué à une mission mal définie et ingrate.

L'obusier de campagne consolera l'artillerie du sacrifice d'une spécialité qui lui est chère, parce qu'elle y a mis beaucoup de travail : il lui apporte non seulement une arme merveilleuse, mais le contact plus étroit avec l'infanterie, ainsi qu'une nouvelle prime à l'offensive.

Lieutenant-colonel REOND.

